

**COMPTE RENDU DE LA  
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 5 juillet 2010**

L'an deux mil dix, le cinq juillet à vingt heures, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en mairie de Cires lès Mello, sous la présidence de monsieur Alain GUÉRINET, maire.

Etaient présents : Mesdames et messieurs, Alain GUÉRINET, Marie-Claude TLEIK, Hubert CABORDEL, Monique PRECHEY, Michel JULIEN, André LEMAIRE, Delphine MIGNOT, Claude BAUDSON, Henri BOURGOIN, Jean-Claude DAUTOIS, Sandrine SENTIER, Virginie BAUDSON, Cédric GUIGONNET, René KLOECKNER, Béatrice BASQUIN, Bertrand VANDEWALLE, Marie-Claude LEFEVRE, Barbara MLYNARCZYK, Jacqueline RAMELET.

Absents excusés : Mme Christiane ANDIOLE ayant donné procuration à Mme Marie-Claude TLEIK,  
M. Gérard MARTIN ayant donné procuration à M. Michel JULIEN,  
Mme Frédérique DEPRECQ ayant donné procuration à M. Hubert CABORDEL  
M. Hubert LIOUST ayant donné procuration à M. Bertrand VANDEWALLE,  
M. Sylvain DARTOIS ayant donné procuration à Mme Marie-Claude LEFEVRE.

Etaient absents : Mme Corinne MABILEAU et Mrs Michaël MAITRE, Daniel SAMUEL.

Secrétaire de séance : M. Claude BAUDSON.

En avant séance le conseil municipal reçoit le commandant de la brigade de gendarmerie de CIRE-LES-MELLO venu présenter le fonctionnement de l'unité de gendarmerie et ses missions.

## **CONSEIL MUNICIPAL**

### **Approbation du compte-rendu de la séance du 14 juin 2010 :**

Le conseil municipal destinataire du compte-rendu de la réunion du 14 juin 2010, après en avoir délibéré, à l'unanimité, l'adopte en incluant les remarques suivantes : sur la page 10 : monsieur Bertrand VANDEWALLE portant sur l'évocation du rendez-vous le 16 juin 2010 avec l'OPAC qui à son avis n'avait pas été évoqué. Le maire confirme qu'il a bien donné cette information. Madame Virginie BAUDSON indique que ce n'est pas madame SENTIER qui a demandé copie des plans mais madame MABILEAU. Madame Béatrice BASQUIN indique que monsieur André LEMAIRE n'a pas dit « le city stade n'est pas implanté à l'emplacement prévu » mais a dit « n'est pas bien implanté »

## **DELEGATIONS DU MAIRE**

**Démarches et actions depuis le 14 juin 2010** : monsieur le maire fait le point de ses démarches et actions depuis le 14 juin dernier à savoir :

15/06/2010.

- RURALOISE  
Rencontré Mr LEVERNE au sujet du fonctionnement des Centre de Loisirs Sans Hébergement

16/06/2010.

- Rencontré Mrs FRANCOIS et ZANITTI de l'OPAC au sujet de la convention de conduite d'opération dans le cadre de la construction de l'ensemble sportif.
- SOCIETE INDIGO dans le cadre de la RURALOISE au sujet des circulations douces sur la commune de CIRES LES MELLO (études des cheminements possibles)

17/06/2010

- GENDARMERIE SAINT LEU point sur notre commune et communes avoisinantes.

18/06/2010

- Mr ROLLAND de BOUYGUES IMMOBILIER présentation du projet d'arrêté rue des Usines.
- CEREMONIE : appel du 18 juin

21/06/2010

- MISSION LOCALE. Point sur les actions et pot de départ de madame Thérèse CHAPPELOU qui est démissionnaire de son poste de directrice.

22/06/2010

- ASSEMBLEE GENERALE de la MISSION LOCALE : Elections du Conseil d'administration et du nouveau bureau.
- RURALOISE : commission enfance.

23/06/2010

- CONSEIL d'ADMINISTRATION et ASSEMBLEE GENERALE de l'association « Le Château du Tillet » rapport de gestion du conseil d'administration, rapport annuel d'activités, résolutions, validation du plan de financement par les instances AGIRC ARRCO du projet de l'association sous l'égide de BTP RMS.

24/06/2010

- Réunion avec les services techniques. Point avec le personnel des actions à mener sur la commune, mise au point, comportement de chacun dans son travail...
- RURALOISE Mr LEVERNE au sujet de certains animateurs

28/06/2010

- RURALOISE point sur les circulations douces avec le cabinet INDIGO
- Réunion COMMISSION des FÊTES

29/06/2010

- Rencontré Mme PERRONO présidente du comité de jumelage au sujet de sa demande de subvention exceptionnelle dans le cadre du 20ème anniversaire du jumelage. 17, 18, 19 septembre qui aura lieu à BRUCHMÜHLEN

- Petite salle polyvalente projection photos et remerciements aux animateurs et animatrices, personnels communaux de leur aide à la réalisation de la journée de l'enfant du 5 juin 2010 à BORAN/OISE.

30/06/2010

- Réunion d'adjoints

01/07/2010

- RURALOISE : bureau communautaire
  1. compte rendu du bureau communautaire du 02 juin 2010
  2. présentation de l'association « chemin de Picardie » association pour la sauvegarde des chemins ruraux et leur conservation.
  3. compte rendu de la réunion relative aux circulations douces
  4. étude de développement économique, présentation du plan d'action
  5. Pays du Sud de l'Oise : avenant, FRAPP 2009-2011, convention de partenariat (insectarium, les 2ème assises des transports)
  6. personnel point sur l'absentéisme
  7. ALSH : convention camping, canoë kayak, modifications du règlement intérieur
  8. Compte rendu des commissions
  9. Questions diverses

Par ailleurs il fait part de la décision de madame DE VliegHERE du 16 juin dernier acceptant de céder à la commune à l'euro symbolique 170 m<sup>2</sup> de la parcelle cadastrée AH n° 227 et de la saisine du géomètre pour établissement du document d'arpentage d'une part et d'autre part de la contractualisation du contrat assurance flotte avec le cabinet BASQUIN « MMA » sis 2, rue de la mairie à CIRES-LES-MELLO, prestataire mieux disant pour l'année 2010/2011.

Le conseil municipal prend acte des informations ci-dessus

## FINANCES LOCALES

### 1/ Tarifs et redevances 2010/2011 (location de salles, concessions cimetière, cantine, etc) :

Monsieur Hubert CABORDEL, adjoint au maire chargé des finances communales, présente le projet d'évolution des tarifs communaux à compter du 1<sup>er</sup> août 2010.

Le conseil municipal par une abstention, madame RAMELET Jacqueline, et 23 voix pour, fixe les différents tarifs communaux à compter du 1<sup>er</sup> août 2010 comme suit :

| INTITULE                        | TARIF 2009 en €<br>pour mémoire | TARIF 2010<br>en € au 1/08/2010 |
|---------------------------------|---------------------------------|---------------------------------|
| Bons et fournitures scolaires   | 26,80                           | 27,35                           |
| <b>ETUDE SURVEILLEE</b>         |                                 |                                 |
| 1 <sup>er</sup> enfant          | 22,60                           | 23,05                           |
| A partir du 2 <sup>ème</sup>    | 17,85                           | 18,20                           |
| <b>RESTAURATION SCOLAIRE</b>    |                                 |                                 |
| Enfant résidant dans la commune | 3,95                            | 4,05                            |
| Enfant Extérieur à la commune   | 5,15                            | 5,25                            |
| Enfant allergique maternelle    | 1,73                            | 1,77                            |
| Enfant allergique primaire      | 1,61                            | 1,65                            |

| DROITS DE PLACE                   |           |           |
|-----------------------------------|-----------|-----------|
| Camion d'outillage (par jour)     | 48,50     | 49,50     |
| Cirque (par jour)                 | 48,50     | 49,50     |
| Caution pour cirque               | 269,00    | 274,50    |
| Aires de stationnement            | 11.832,00 | 12 069,00 |
| Vacations de police               | 20,00     | 20,40     |
| CIMETIERE                         |           |           |
| 15 ans nouveau cimetièrè          | 122,00    | 124,50    |
| 30 ans nouveau cimetièrè          | 176,00    | 179,50    |
| 50 ans nouveau cimetièrè          | 336,50    | 343,50    |
| 50 ans ancien cimetièrè           | 410,00    | 418,00    |
| 50 ans columbarium                | 1 000,00  | 1.020,00  |
| GRANDE SALLE LESUR                |           |           |
| Eté – Cirois – samedi             | 227,00    | 232,00    |
| Eté – extérieurs – samedi         | 352,00    | 359,00    |
| Eté – Cirois – week-end           | 342,00    | 349,00    |
| Eté – extérieurs – week-end       | 457,00    | 467,00    |
| Hiver – Cirois – samedi           | 278,50    | 284,00    |
| Hiver – extérieurs – samedi       | 415,00    | 423,00    |
| Hiver – Cirois – week-end         | 399,00    | 407,00    |
| Hiver – extérieurs – week-end     | 489,00    | 499,00    |
| PETITE SALLE LESUR                |           |           |
| 1 Journée – Cirois – Eté          | 137,00    | 140,00    |
| 1 Journée – Cirois – Hiver        | 163,00    | 166,00    |
| Petite salle en plus de la grande | 51,00     | 52,00     |

## 2/ Fiscalité locale : ajustement technique impôts locaux :

Le conseil municipal par délibération en date du 31 mars 2010 a fixé l'évolution des impôts locaux à 2 % et arrêté les taux comme suit :

|                         |       |
|-------------------------|-------|
| Taxe d'habitation :     | 13,93 |
| Taxe foncier bâti :     | 30,08 |
| Taxe foncier non bâti : | 62,17 |

Les services d'Etat lors de l'exploitation de l'imprimé MI 1259 ont constaté une omission portant sur la cotisation foncière des entreprises (C.F.E.). En effet, le conseil municipal aurait dû fixer le taux de compensation relais de la taxe professionnelle qui pondère le coefficient de variation proportionnelle des trois taxes.

Les services fiscaux et de la sous-préfecture demandent au conseil municipal :

- de fixer le taux de compensation relais de la taxe professionnelle
- d'arrêter le taux des trois taxes locales
- d'autoriser le maire à signer tous actes et documents se rapportant à cette affaire.

Cette démarche porterait ainsi les taux des impôts locaux (part communale) comme suit :

|                          | CM du 31.03.10 | Ajustement du 05.07.10 |
|--------------------------|----------------|------------------------|
| Taxe d'habitation        | 13,93          | 13,93                  |
| Foncier bâti             | 30,08          | 30,08                  |
| Foncier non bâti         | 62,17          | 62,15                  |
| Compensation relais T.P. |                | 16,76                  |

Avec un produit final (recettes) de 1 096 061 €  
Au lieu de 1 096 076 € Soit une différence de 15 €

Le conseil municipal, après avoir délibéré, par 19 voix pour et 5 abstentions : messieurs et mesdames : LIOUST Hubert (procuration), BASQUIN Béatrice, VANDEWALLE Bertrand, MLYNARCZYK Barbara, RAMELET Jacqueline,

- vote le coefficient de variation du taux des quatre taxes à 2 % ramené à 1,9526% après application du coefficient de variation proportionnelle soit :

| Nature de la taxe      | Taux 2010 (arrondi) (%) |
|------------------------|-------------------------|
| Taxe d'habitation      | 13,93                   |
| Foncier bâti           | 30,08                   |
| Foncier non bâti       | 62,15                   |
| Compensation Relais TP | 16,76                   |

- autorise le maire à signer tous actes et documents se rapportant à cette affaire.

### **3/ Complexe sportif du Beaucamp : avenant n° 1 avec l'OPAC :**

Le maire expose :

Le conseil municipal de Cires lès Mello par délibération en date du 05 février 2002 a décidé de concrétiser, pour un coût de 53.000 € HT soit 63.388 € TTC, une convention de conduite d'opération avec l'OPAC sis 1 cours Scellier à BEAUVAIS (Oise) ayant pour objectifs la réalisation des travaux de construction d'une salle omnisports. Cette convention ne portait que sur le projet de construction d'une salle de sports

L'obligation de l'OPAC, conducteur d'opération, est d'apporter une assistance à caractère administratif, financier et technique à la commune dans le cadre de la dite convention.

Depuis juin 2002, une réflexion sur le projet et des frais ont été engagés sans aucune concrétisation physique. En mars 2008, le conseil municipal nouvellement élu dans le cadre de sa politique d'aménagement et de développement a décidé d'adapter le projet initial aux besoins actuels et futurs de la commune et du monde associatif.

Cette nouvelle orientation incluait en complément du projet de salle des sports au lieudit le Beaucamp, le projet de construction d'un terrain de football d'honneur et d'un vestiaire répondant aux normes techniques, d'hygiène et de sécurité

Une incompréhension est apparue entre la commune et l'OPAC lors des discussions relatives à l'ajustement de la mission de conduite d'opération et donc le conseil municipal par délibération du 15 décembre 2009 a décidé de résilier la convention avec l'OPAC et de mandater le maire pour cela.

Toutefois lors des entrevues avec l'OPAC destinées à formaliser la décision du conseil municipal précitée, après concertation et au regard des informations obtenues sur :

- la volonté commune de voir aboutir le projet communal
- les frais déjà engagés par les parties
- le geste commercial appliqué par l'OPAC qui maintient le montant de sa prestation de 2002 tout en y adjoignant une tranche pour la construction du terrain de football et les vestiaires,

il est apparu que cette convention pouvait être maintenue sous réserve d'être ajustée au nouveau projet communal.

Il est donc proposé au conseil municipal la démarche suivante :

1/ Annulation du dispositif défini dans la délibération du conseil municipal en date du 15 décembre 2009,

2/ Passation d'un avenant n° 1 portant sur la définition du programme d'opération ne comprenant pas l'acquisition de mobilier (tables, chaises, etc) qui se décline en deux tranches définies comme suit :

- **tranche ferme** – 57 471,39 € ttc
  - o Halle de sports
  - o Locaux annexes (vestiaires, sanitaires)
  - o Salle annexe (espace judo et vestiaires)
  - o Equipements sportifs (tennis, volley, basket-ball, handball)
  - o Locaux de rangement – stockage
  - o Tir à l'arc
  - o Mur d'escalade
  - o V.R.D. tranche ferme et conditionnelle
  
- **tranche conditionnelle** – 5 916,61 € ttc
  - o Terrain de football équipé et clôturé
  - o Vestiaires sportifs

pour un coût de conduite d'opération identique à celui de 2002 soit 63 388,00 € TTC.

3/ Inscrire les crédits à son budget en section d'investissement dépenses, programme 9000009306, article 2315, fonction 412,

4/ Autoriser le maire à signer l'avenant n° 1 et tous actes et pièces se rapportant à cette affaire.

Suite à cet exposé, monsieur Bertrand VANDEWALLE indique que cette proposition est une bonne chose. Madame Jacqueline RAMELET fait remarquer qu'il y a six mois une décision d'arrêter le partenariat avec l'OPAC était décidée et demande aujourd'hui les raisons qui amènent le revirement proposé. Le maire explique qu'après discussion, il a été possible de trouver un consensus portant sur le redimensionnement du projet, les modalités financières de la conduite d'opération (maintien du coût initial, annulation de pénalités en cas de résiliation, frais complémentaires suite à de nombreuses visites de salle de sports). Il précise par ailleurs que pour ce projet il est nécessaire d'avoir un conducteur d'opération et que l'OPAC détient une expérience reconnue. Il donne lecture de l'avenant n° 1.

Le conseil municipal après avoir ouï l'exposé du maire, après délibéré, par une abstention, madame RAMELET Jacqueline, et 23 voix pour décide :

- \* de rapporter sa délibération en date du 15 décembre 2009 décidant de résilier la convention de conduite d'opération signée avec l'OPAC portant sur le projet de complexe sportif au Beaucamp
- \* de signer un avenant n° 1 à la dite convention avec l'OPAC précité pour la construction du dit complexe sportif au Beaucamp,
- \* d'inscrire au budget communal en section d'investissement dépenses, programme 9000009306, article 2315, fonction 412 les crédits nécessaires,
- \* d'autoriser le maire à signer l'avenant n° 1 et tous actes et pièces se rapportant à cette affaire.

#### **4/ Logement rue Saint Martin : ajustement des charges (chauffage) :**

Le conseil municipal par délibération du 10 mai 2010 a donné délégation au maire pour finaliser les modalités de location du logement sis 13 rue Saint Martin à Cires lès Mello

Ce logement a été attribué à monsieur Pascal DAENS, éducateur sportif, dans le cadre d'un bail moyennant le paiement d'un loyer mensuel de 402 € pour un logement de type III ainsi que le versement d'une participation aux frais de chauffage mensuellement fixée à 74,20 € soit pour l'année civile 890,40 €.

Le conseil municipal, dans le cadre de sa délibération du 10 mai 2010 avait fixé les frais de chauffage sur la base d'un logement de type IV moyennant une participation de 1 050 €.

Il est donc demandé au conseil municipal de vouloir bien par la présente délibération valider la participation chauffage du logement attribué à M. DAENS Pascal à 890,40 €, payable mensuellement à raison de 74,20 € étant précisé que cette participation sera indexée chaque 1<sup>er</sup> juillet sur l'évolution du prix du gaz.

Le conseil municipal après délibéré, par une abstention, monsieur Bertrand VANDEWALLE, et 23 voix pour,

\* valide la participation du chauffage en référence au barème appliqué par l'OPAC pour un logement de type III, soit 890,40 € indexé chaque 1<sup>er</sup> juillet sur l'évolution du prix du gaz, payable mensuellement (74,20 €),

\* inscrit la recette en section de fonctionnement recettes au budget communal 2010 et suivants au chapitre 70, article 70878, Fonction 70,

\* autorise le maire à signer tous actes et pièces se rapportant à cette affaire.

#### **AFFAIRES SCOLAIRES**

##### **1/ Subvention transport – sortie poney école du Tillet :**

La classe de maternelle du Tillet s'est rendue le 14 juin dernier au poney-club de Neuilly-en-Thelle transportée par la société Kéolis (Evrard) sise Espace Commercial Vaux, 304 avenue du Tremblay 60100 CREIL pour un coût de 126,00 € TTC et l'école sollicite le versement d'une subvention pour couvrir les frais de car précités.

Il est demandé pourquoi l'école maternelle a choisi le poney-club de Neuilly-en-Thelle au lieu de celui implanté sur le territoire communal en l'occurrence Buis Sud. En réponse, il est indiqué que les enseignants ont toutes libertés pour choisir leurs partenaires pour des actions extérieures et que ces derniers doivent répondre à des critères comme détenir un agrément de la DDJS. Par ailleurs, il est précisé que la commune ne s'ingère pas dans les missions incombant à l'Education Nationale et que le partenariat Commune, Education Nationale est encadré par une réglementation spécifique définissant les compétences de chacun.

Le conseil municipal, après délibéré, à l'unanimité,

- accorde à la coopérative scolaire de l'école maternelle du Tillet une subvention de 126,00 € pour couvrir les frais de transport au poney-club de Neuilly-en-Thelle,
- inscrit la dépense au budget 2008 – chapitre 65 – article 6574 – fonction 025,

- autorise le maire à signer tous actes et pièces se rapportant à ce dossier.

## **2/ Participation frais collège de Gouvieux :**

Le conseil général de l'Oise a adressé le décompte des frais de réhabilitation du collège Sonia Delaunay à Gouvieux pour la 9<sup>ème</sup> des 15 annuités d'un montant de 121,93 € dues au titre de la participation des communes pour un jeune Cirois en l'occurrence JULIEN Guillaume demeurant au Hameau du Tillet Bâtiment les Giroflées.

Le conseil municipal, après délibéré, par une abstention, madame Virginie BAUDSON, et 23 voix pour décide :

- de prendre en charge la 9<sup>ème</sup> des 15 annuités d'un montant de 121,93 € concernant la participation aux dépenses de réhabilitation du collège Sonia Delaunay
- d'inscrire les crédits nécessaires à son budget 2010 – chapitre 65 – article 6558 – Fonction 020
- d'autoriser le maire à signer tous actes et pièces se rapportant à cette affaire

## **3/ RASED : subvention complémentaire :**

Madame Delphine MIGNOT, adjointe au maire chargée des affaires scolaires indique que les années passées, un crédit de fournitures scolaires était versé au RASED (réseau d'aide spécialisée aux élèves en difficultés) sur la base de 25 élèves.

En 2010, le conseil municipal dans le cadre de l'élaboration du budget a calculé le montant des crédits scolaires destiné au RASED sur une base de 7 élèves, soit  $42,50 \text{ €} \times 7 \text{ élèves} = 297,50 \text{ €}$ .

La baisse importante de ce crédit, indépendamment des autres aides indirectes apportées par la commune pour le fonctionnement du RASED, (locaux, électricité, chauffage, eau, etc.) a conduit les intervenants de celui ci à solliciter un aide complémentaire.

Il est proposé de verser un « crédit fournitures scolaires » complémentaire calculé sur la base de 25 élèves :  $2 = 12,5 \text{ élèves}$  soit  $42,50 \times 12,5 = 531,25 - 297,50 = 233,75 \text{ €}$ .

Il est demandé de connaître la participation des autres communes bénéficiant du service du RASED pour l'année scolaire 2010/2011 afin de posséder les éléments permettant de définir la participation de la commune de CIRES-LES-MELLO. Il est précisé que la commune n'a pas d'obligation règlementaire lui imposant d'allouer une subvention mais que cet octroi est accordé dans l'intérêt des enfants bénéficiaires de ce service et dans un esprit de solidarité.

Le conseil municipal, après délibéré, à l'unanimité,

- accorde un crédit « fournitures scolaires » complémentaire au RASED pour un montant de 233,75 €,
- inscrit la dépense au budget 2010 chapitre 011– article 6067 – fonction 255,
- autorise le maire à signer tous actes et pièces se rapportant à cette affaire.

## **4/ Frais de scolarité : participation des communes :**

Le maire expose : lorsque les écoles maternelles ou les écoles élémentaires publiques d'une commune reçoivent des élèves dont la famille est domiciliée dans une autre commune la



répartition des dépenses de fonctionnement se fait par accord entre la commune d'accueil et la commune de résidence. A défaut d'accord entre les communes intéressées par cette répartition, la contribution de chaque commune est fixée par le représentant de l'Etat après avis du conseil de l'éducation nationale.

Pour le calcul de la contribution de la commune de résidence, il est tenu compte des ressources de cette commune, du nombre d'élèves de cette commune scolarisés dans la commune d'accueil et du coût moyen par élève calculé sur la base des dépenses de l'ensemble des écoles publiques de la commune d'accueil, il est uniquement tenu compte des charges de fonctionnement

Un décret en conseil d'Etat précise les cas dans lesquels une commune est tenue de participer financièrement à la scolarisation d'enfants résidant sur son territoire lorsque leur inscription dans une autre commune est justifiée par des motifs tirés de contraintes liées aux obligations professionnelles des parents, de l'inscription d'un frère ou d'une sœur dans un établissement scolaire de la même commune ou de raisons médicales.

Les services comptables municipaux ont calculé les frais de scolarité par enfant qui s'élèvent à 884 €

Il est demandé si les communes dont les enfants sont accueillis à CIRES-LES-MELLO acceptent de régler ces frais. Dans le cadre de la loi les communes acceptent de régler les frais de scolarité. Le maire indique que ce sujet ramène la gestion des dits frais aux principes définis par la loi. Madame Delphine MIGNOT précise l'importance de connaître le coût des frais de scolarité lors de la prise de décision pour accueillir ou non un enfant dans une école de CIRES-LES-MELLO ceci afin de connaître l'utilisation des deniers publics en matière d'affaires scolaires. Madame Béatrice BASQUIN rappelle qu'à une époque, la commune acceptait sans participation financière les enfants de l'extérieur afin de maintenir ouvertes des classes ou d'obtenir une nouvelle ouverture.

Le conseil municipal, après délibéré, à l'unanimité, décide :

- de fixer le montant de la participation aux frais de scolarisation pour les enfants extérieurs de la commune à : 884 €.
- de recouvrer auprès des communes avec lesquelles aucune convention de réciprocité n'a été mise en place le montant des frais de scolarité
- d'inscrire au budget communal la recette en section de fonctionnement – chapitre 74 – article 7474 – fonction 20
- d'autoriser le maire à signer tous actes et pièces se rapportant à cette affaire.

## **SECURITE ECOLOGIE CATASTROPHES NATURELLES**

### **1/ Carrière MASCITTI – Constat SCP DELACOUR :**

Le conseil municipal est informé que Maître DELACOUR, huissier de justice près le Tribunal de Grande Instance de Senlis a dressé constat de l'état de la chaussée entre Maysel et Le Tillet suite aux travaux de la carrière.

Ce constat a été fait en présence de Frédéric TANGUY, maire de Maysel, de Claude BAUDSON, maire adjoint de Cires lès Mello et Alain MASCITTI, représentant la société MASCITTI.

Il indique notamment : « La chaussée est en très bon état jusqu'à la route accédant au camping.

A partir de cet endroit, la chaussée est en moins bon état, avec des raccords, des affaissements, des détériorations ou fissures par endroits. Les côtés sont dégradés. Dégradations de la chaussée des deux côtés face au bureau de vente Nexity et dégradations des bordures dans l'arrondi au niveau du panneau stop sur la RD 929. »

Il est précisé qu'un camion précédé d'une voiture ouverte passe une fois le matin et une fois l'après-midi.

Le dossier de constat est consultable au secrétariat de la mairie.

Le conseil municipal prend acte de ces conclusions.

## **2/ Carrière SCREG au Tillet :**

Le conseil municipal est informé que par arrêté en date du 31 mai 2010, le préfet de l'Oise a mis en demeure la SCREG NORD PICARDIE sise 197 rue du 8 mai 1945 à Villeneuve d'Ascq qui exploite une carrière de sable et d'argile au Tillet de se conformer aux dispositions réglementant cette exploitation, à savoir :

- \* d'adresser chaque année à l'inspection le plan d'avancement des travaux d'exploitation
- \* de trier préalablement à leur arrivée sur le site les matériaux amenés en remblais afin de n'y admettre que des terres et cailloux issus de travaux de terrassement ou de démolition non valorisables.

Cet arrêté peut être consulté au secrétariat de la mairie.

Le conseil municipal prend acte de cette information.

## **3/ Conclusions du sous-groupe de travail sur le recrutement d'un garde-champêtre ou d'un policier municipal ou autre :**

Un poste de police municipale est budgétisé mais est vacant depuis le 1<sup>er</sup> juin 2010. Le groupe de travail s'est réuni plusieurs fois pour connaître l'utilité de conserver la police municipale ou bien trouver une autre solution (garde champêtre, police municipale intercommunale, gendarmerie nationale .....)

Ce soir le groupe de travail présente au conseil municipal les résultats de sa réflexion et les solutions qui s'offrent à la commune.

- Conservation de la police municipale en l'état : 1 poste à pouvoir.  
Problème de recrutement et de fidélisation. Aide du conseil général sous forme de subvention (madame Delphine MIGNOT indique que le montant de la subvention est de l'ordre de 50% sur une période de trois ans)
- Création d'un regroupement d'agents type S.I.V.U. police municipale intercommunale  
Travail en brigade 24/24h 7/7j
- Suppression de la police municipale et aucun palliatif ; la Gendarmerie Nationale assure la sécurité de la commune
- Recrutement d'un ou deux gardes champêtres : la fiche de poste est relativement similaire à celle du policier municipal. Les gardes champêtres sont recrutés pour les communes rurales, Cires restant, par certains aspects, rurale, la fidélisation reste plus facile et le recrutement aussi. Pas d'aide à notre connaissance.

Eventuellement étendre le recrutement des gardes champêtres en s'associant avec les communes limitrophes.

Le groupe de travail se dirigerait vers le recrutement d'un garde champêtre.

Un débat s'engage sur la proposition du groupe de travail et les diverses pistes évoquées. En conclusion il est émis les remarques suivantes venant conforter le choix du groupe de travail pour le recrutement d'un garde-champêtre à savoir : profil de la fonction adapté à l'attente communale, certitude d'une fidélisation de l'agent par rapport au profil champêtre du grade.

Le conseil municipal prend acte des travaux du groupe de travail issu de la commission Incendie, Ecologie et Catastrophes Naturelles et de sa proposition de procéder au recrutement d'un garde champêtre. Il est évoqué une prise de décision de création de poste par le conseil municipal en septembre 2010.

## **COMMISSIONS MUNICIPALES**

### **1/ Compte rendu de la réunion de la commission Sports, Associations, Loisirs et Culture du 24 Juin 2010 :**

#### **EXAMEN DE DEMANDES DE SUBVENTIONS**

Madame Monique PRECHEY présente les différentes demandes de subventions à savoir :

##### 1) Association : FNAME OISE dont le siège est à Chambly

La FNAME OISE, association rattachée à la Fédération Nationale des Anciens des Missions Extérieures, affiliée à l'ONAC qui compte 20 adhérents (quatrième génération de feu) a adressé un courrier le 21/05/2010 pour obtenir une subvention pour financer l'achat d'un drapeau dont le prix s'élève à 1 205 €.

La commission propose au conseil municipal de ne pas accorder de subvention et précise que l'association peut solliciter le Conseil Général qui octroie jusqu'à 534 € pour l'achat d'un drapeau.

##### 2) MATINS CALINS

L'association souhaite organiser une sortie au parc zoologique d'Amiens en faveur des enfants gardés, et de leurs frères ou sœurs, par les assistantes maternelles adhérentes à cette association.

Elle peut financer 300 € du coût du projet. La commission décide d'aider uniquement sur le coût du transport dont le devis s'élève à 545 € et propose au conseil municipal d'octroyer une subvention de 250 €.

##### 3) COMITE DE JUMELAGE

Le comité sollicite une subvention de 700 € dans le cadre de la rencontre à Bruchmühlen les 17, 18 et 19 septembre 2010, ceci pour financer principalement les cadeaux envers les représentants et membres du comité de jumelage allemand. Ce sera le 20<sup>ème</sup> anniversaire de notre jumelage.

Environ 43 personnes participent à ce voyage (coût 65 €/personne)

Rappel : 3 « niveaux » de cadeaux - chacun apporte le ou les cadeaux pour la famille d'accueil

- la commune offre des cadeaux aux «officiels» et représentants de la mairie de MELLE lors des cérémonies
- le comité de jumelage offre des cadeaux à certains membres du comité allemand

Pour la réception des allemands en 2009, le comité a dépensé 2 000 € en utilisant toute sa réserve d'argent. Il n'a plus les fonds nécessaires pour faire face à cette dépense.

Monsieur le maire propose de rencontrer Madame Edith PERRONO pour avoir plus de précisions.

Le maire indique qu'il a bien rencontré madame PERRONO et précise que l'aide demandée est justifiée par la célébration du 20<sup>ème</sup> anniversaire du jumelage à MELLE, de l'organisation d'une soirée fromages et vins, de la donation de fleurs et de cadeaux. Madame Jacqueline RAMELET demande qu'une information soit adressée au conseil municipal sur l'utilisation de la subvention. Le maire indique que cette démarche est faite lors de l'assemblée générale.

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- invite l'association FNAME OISE à se rapprocher du département de l'Oise pour obtenir une subvention pour acquérir son drapeau
- accorde les subventions suivantes à : Matins Câlines de 250 € pour participation à la sortie au parc zoologique d'Amiens et 700 € au Comité de Jumelage pour son 20<sup>ème</sup> anniversaire
- inscrit les crédits nécessaires en section de fonctionnement dépenses au budget communal 2010 chapitre 65, article 6574, fonction 025.
- autorise le maire à signer tous documents concernant ces décisions.

Par ailleurs il est fait le bilan du fonctionnement de l'école municipale de sports et un point sur celui de la bibliothèque.

### → INFORMATIONS :

#### **Point sur la fête du sport du 26/09/2010 de 11 h à 18 h 30**

- de nombreuses démonstrations auront lieu toute la journée dont celles financées par le Conseil Général : démonstration d'arts martiaux artistiques, et peut-être échasses acrobatiques avec initiation pour les enfants
  - un animateur professionnel assurera la journée
  - la sonorisation sera placée à plusieurs points sur les 2 terrains
  - 22 activités seront présentées dont certaines nouvelles comme golf, pétanque, badminton, VTT, tir laser enfants, canoë kayak ; le club de volley ne revient pas
  - participation de sportifs de haut niveau
  - challenge : courses en sac pour les enfants (jusqu'à 16 ans)
  - autre challenge écologique : rassembler le plus grand nombre de balles de tennis usagées.
- Une prochaine réunion est prévue le 14 septembre 2010.

#### **Point sur l'école municipale de sports :**

L'activité rollers a bien fonctionné : 13 enfants. Par contre, pas d'inscriptions pour les autres activités ; revoir horaires et jours.

Activités proposées : Jeux de lutte et d'opposition, jeux de crosses, tennis, rugby, sports collectifs : horaires : lundi, jeudi, mercredi de 17 h 15 à 18 h 15 et mercredi de 10 h 30 à 11 h 30.

Se pose la question d'activités en faveur des collégiens mais sous une autre forme (stages sportifs).

Projet du Conseil Général : organiser des tournois pour les 12-16 ans, sur les communes ayant un équipement sportif de proximité (City stade) ; la finale aurait lieu lors de la fête des sports 2011

### **Point sur la bibliothèque :**

Le prêt informatisé est en place depuis début avril. 122 inscriptions en 2 mois et demi. 1 148 documents ont été prêtés ; petite hausse par rapport aux prêts de 2009 sur la même période (avril à juin). Donc à priori, aucune baisse de fréquentation.

L'heure du conte le mercredi (une fois toutes les 6 semaines environ) accueille entre 5 et 8 enfants.

Pendant les vacances de Pâques, il a été mis en place avec une bénévole une heure de « conte-clown » (une dizaine de spectateurs). La dernière séance de ce type d'activités a eu lieu un mardi à 17 h ; mise en scène autour de 3 histoires et instruments de musique : présence de 32 enfants et une vingtaine d'adultes.

Il est demandé à l'agent de la bibliothèque de transmettre les diverses informations sur le fonctionnement de cette structure pour mise en ligne sur le site web de la commune.

### **Judo :**

Il est annoncé la suspension des activités de l'association judo à compter de septembre 2010 suite à la baisse des effectifs.

Le conseil municipal prend acte de l'ensemble de ces informations.

## **2/ Compte-rendu de la commission Fêtes, Cérémonies et Jumelage du 28 juin 2010 :**

### **Noël des enfants de la Commune :**

Après discussion, considérant que l'an dernier le partenariat commission des fêtes - comité des fêtes a généré une ambiance conflictuelle, il est décidé de mettre fin au partenariat avec le comité des fêtes.

Cette animation sera assurée par la commission des fêtes et se déroulera salle polyvalente le samedi 18 décembre dans les mêmes formes que les années précédentes : spectacle, goûter.

### **Brocante du 4 juillet 2010 :**

La brocante s'est déroulée dans une bonne ambiance et a obtenu un gros succès ; 693 mètres linéaires ont été occupés et 121 participants inscrits.

### **14 juillet 2010**

Les principaux points de l'organisation de la fête nationale sont rappelés :

- défilé : en partenariat avec la commune de Mello, accompagnement musical par la fanfare d'Auneuil,
- distribution des lampions : se fera à la Mairie de Cires les Mello, le rendez vous est fixé à 20 h 45 pour une distribution à 21 h,
- Le défilé sera ouvert avec un véhicule de la commune, le départ est prévu à 22 h les pompiers et un véhicule communal fermeront le cortège.

- Parcours : le parcours de la retraite aux flambeaux sera distribué aux habitants.
- Feu d'artifice pyro-symphonique : tirage sur le stade de football Henry Bailly vers 23h.

### **Questions diverses :**

Pas de point particulier à voir, la soirée antillaise et le réveillon du 31 décembre seront vus à la prochaine réunion prévue le 21 septembre 2010 à 20H00.

Un débat houleux s'engage sur la cessation du partenariat entre la commune via la commission municipale des fêtes et le comité des fêtes. Les points principaux abordés sont :

- l'absence de concertation et de communication,
- les modalités de représentation au sein du bureau de l'association du comité des fêtes,
- les modalités de scission.

Le conseil municipal prend acte des projets de la commission : fête nationale du 14 juillet 2010 en partenariat avec MELLO, avec retraite aux flambeaux et lampions en musique, suivie du feu d'artifice ; fête de Noël des enfants prévue le 18 décembre 2010 ainsi que du franc succès de la brocante du 4 juillet dernier.

Par ailleurs, il est évoqué le stationnement anarchique et dangereux dans la rue Saint-Martin et dans certaines rues de la commune. Le maire évoque le non respect des règles de stationnement rue des petits prés qui engendre des difficultés de circulation et rend parfois impossible le passage du bus. Il indique que les gendarmes sont informés de cette situation. Il est cité des cas similaires rue de Bassompierre. Un débat sur l'incivilité s'engage puis il est rappelé qu'il existe une commission municipale pour traiter ce genre de question. Le maire propose de réunir la commission municipale circulation en septembre 2010 pour étudier le stationnement dans la commune.

## **COMMUNICATION ET BULLETIN**

### **1/ Site Internet : convention pour co-marquage service public :**

Le réseau des communes nous a proposé dans le cadre de l'évolution constante de notre site Internet de mettre en place une nouvelle fonctionnalité : le co-marquage Service-Public.fr

Ce module permettra, si la commune le désire, d'afficher sur son site le guide complet des droits et démarches du Service-Public – dépendant de la documentation française – pour les particuliers, professionnels et associations.

En outre, ce flux d'informations sera mis à jour de façon automatique et régulière, donc il ne sera pas nécessaire de retravailler les contenus de ce module après l'avoir implanté sur notre site.

Associés à ces informations, des demandes d'acte et autres formulaires seront mis à disposition des administrés et permettront ainsi de valoriser notre politique de dématérialisation.

Réseau des Communes indique que le service de co-marquage est mis gratuitement à la disposition de chaque commune adhérente. Toutefois, la signature d'une convention d'adhésion au service est nécessaire.

Le conseil municipal, après délibéré, à l'unanimité, décide :

- \* d'adhérer au module de co-marquage « services publics » afin de permettre aux internautes

d'accéder, par l'intermédiaire du site web communal, au guide complet des droits et démarches,

\* d'autoriser le maire à signer la convention et tous actes et pièces se rapportant à cette affaire.

## **URBANISME**

### **1/ Four à pain :**

Suite à la réunion publique et à la concertation avec l'Ascinpathique porteuse du projet de construction d'un four à pain, différents sites ont été évoqués : Vieux Lavoir, placette à la Couture, maison normande au Tillet, rue de la Tour, près de la salle Lesur. Un consensus a permis de trouver le site d'implantation de ce four à pain, à savoir la maison normande du Tillet.

Il est demandé au conseil municipal d'entériner ce choix afin que l'Ascinpathique puisse établir le dossier de réalisation du four à pain et permettre ainsi la consultation des services concernés : Direction départementale de l'équipement, architecte bâtiments de France.

Le conseil municipal après délibéré, à l'unanimité, adopte la proposition d'implanter le futur four à pain près de la maison normande du Hameau du Tillet.

## **SOLIDARITE NATIONALE**

### **1/ Solidarité Var – inondations juin 2010 :**

Le Carrefour des Communes a sollicité notre collectivité afin d'obtenir une aide pour les sinistrés du Var suite aux inondations catastrophiques du 15 juin dernier. Les dons peuvent être adressés au compte unique SOLIDARITE VAR ouvert par l'association des maires ruraux du Var. Il est proposé d'accorder une subvention de 500 € et le maire s'étonne que cette action n'ait pas été effectuée pour la Vendée.

Le conseil municipal après délibéré, par une voix contre, monsieur BAUDSON Claude, et 23 voix pour,

- accorde une subvention de 500 € à l'association SOLIDARITE VAR,
- inscrit les crédits à son budget chapitre 65 – article 6574 – fonction 024,
- autorise le maire à signer tous actes et pièces se rapportant à cette affaire

## **SAISINE PUBLIQUE**

### **1/ Comité de défense et de développement du centre hospitalier de Creil :**

Le comité de défense et de développement du centre hospitalier de Creil nous a fait part de son inquiétude devant les risques de disparition du secteur public de santé au profit d'un secteur de santé public-privé qui aurait pour objectif de concentrer certains pôles de santé, de mutualiser certains services et répartir l'offre de soin entre les secteurs publics et privés.

Après lecture, il est constaté que la demande porte sur l'instauration d'un débat démocratique.

Cette demande devrait être étayée par un dossier objectif concernant la situation de départ et définissant les objectifs recherchés.

Il est donc proposé au conseil municipal de se prononcer par vote à bulletin secret sur la question suivante :

« Le conseil municipal est-il d'accord OUI ou NON pour appuyer la demande d'un débat démocratique dans la population sous réserve que celui-ci soit étayé par un dossier faisant état de la situation actuelle et des objectifs recherchés »

Seules deux réponses sont possible OUI ou NON

Le conseil municipal à bulletin secret, par six (6) non, quinze (15) oui et trois (3) blancs demande un débat démocratique dans la population sous réserve que celui-ci soit étayé par un dossier faisant état de la situation actuelle et des objectifs recherchés.

## **2/ Solidarité sans papiers :**

Lors de sa réunion du 14 juin 2010 le conseil municipal a constaté la présence d'une délégation de sans-papiers venus assister à la réunion. A l'issue de la séance, leur porte-parole a expliqué au nom de tous la situation difficile à laquelle ils étaient confrontés du fait de l'absence de papiers réglementaires entraînant pour certains la privation d'emploi et de logement.

Il a été exposé que les difficultés rencontrées étaient d'ordre administratif.

Comme cela avait été évoqué le 14 Juin, ce dossier sera à l'ordre du jour de la réunion du centre communal d'action sociale qui aura lieu demain, mardi 6 juillet 2010.

Par ailleurs, le conseil municipal peut demander aux services d'état que le traitement de ces dossiers soit identique sur l'ensemble du territoire et fait au cas par cas.

Je vous demande à nouveau de voter essentiellement par OUI ou par NON à la question suivante :

« acceptez-vous qu'il soit demandé aux services de l'Etat, au nom du conseil municipal de Cires lès Mello que ces dossiers soient traités équitablement, au cas par cas, et de façon identique sur l'ensemble du territoire français ? »

Madame Virginie BAUDSON indique que la différence de traitement des dossiers entre les divers départements résulte du nombre de dossiers traités et non pas d'une différence de traitement. La démarche de gestion des dossiers étant identique sur l'ensemble du territoire français.

Après débat, il est décidé à l'unanimité de surseoir à statuer et de reporter cette question à la prochaine réunion du conseil municipal.

## **PERSONNEL TERRITORIAL**

### **1/ Modification du temps d'emploi de l'agent du patrimoine à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2010 :**

Par lettre en date du 24 juin 2010, l'agent du patrimoine de 2<sup>ème</sup> classe en charge de la bibliothèque municipale actuellement employée à raison de 28 heures hebdomadaires a sollicité pour des raisons personnelles la réduction de son temps de travail à 24 h 00 hebdomadaires.

Madame Monique PRECHEY, maire-adjoint en charge notamment de la culture a appuyé cette demande qui, par ailleurs, se justifie par la fin de l'informatisation ce qui libère du temps.



Il convient de noter que les horaires actuels d'ouverture de la bibliothèque ne seront pas modifiés.

Le conseil municipal, à l'unanimité, donne satisfaction à la demande de l'intéressée à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2010.

- minore le temps d'emploi de l'agent du patrimoine de 28 h 00 hebdomadaires à 24 h 00 hebdomadaires
- sollicite l'avis de la commission technique paritaire,
- autorise le maire à signer tous actes et documents se rapportant à cette affaire

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **1/ Carrefour des 4 chemins :**

Monsieur Sylvain DARTOIS s'était inquiété lors de la précédente réunion du conseil municipal de la date de commencement des travaux d'aménagement du carrefour des quatre chemins.

Le conseil municipal est informé que la D.I.C.T. concernant l'aménagement du carrefour des 4 chemins est arrivée en mairie mardi 22 juin, les travaux devraient commencer le 6 juillet 2010.

### **2/ Remerciements :**

Le conseil municipal prend acte des différentes lettres de remerciements adressées par les associations E.N.V.O.L, Tir à l'Arc et société de Pêche pour les subventions reçues.

Le maire communique le bilan de la manifestation du Tour de Picardie à l'assemblée délibérante qui prend acte du montant des dépenses d'une part qui s'élève à 7 237 € et d'autre part du montant des subventions qui s'élèvent à 4 350 € faisant apparaître un coût final à la charge de la commune de 2 887 €.

Le maire donne lecture d'une demande de monsieur et madame SIMONNET Guy pour que le conseil municipal accepte de compléter la plaque signalétique de la rue de Chanterac en ajoutant sur cette dernière les dates de naissance et de décès de monsieur Hugues de Chantérac à savoir 1926-2010.

Le conseil municipal à l'unanimité décide de satisfaire la demande présentée.

Madame Virginie BAUDSON demande que les comptes-rendus des commissions auxquelles les conseillers municipaux appartiennent leur soient adressés avant la tenue des réunions de conseil municipal.

Monsieur Bertrand VANDEWALLE souhaite connaître le suivi des affaires suivantes : dossier APlus Santé, et SCHLESSER. Le maire répond que le dossier A Plus Santé est toujours entre les mains du Tribunal Administratif et que pour le dossier SCHLESSER, le demandeur a été débouté en premier recours et a fait appel de la décision. Il s'agit donc de deux affaires à suivre.

Par ailleurs Monsieur Bertrand VANDEWALLE demande que la commission circulation soit saisie pour étudier la pose de panneaux de circulation et passages protégés.

Monsieur André LEMAIRE au sujet des réparations de voirie pour réalisation de revêtements type gravillon indique que ces dernières sont achevées et que l'entreprise a fait des interventions complémentaires gracieusement.

Il indique qu'il reste encore des actions à mener sur ce point et qu'elles feront l'objet de travaux futurs.

Le maire précise que cela sera envisagé pour l'année 2011.

Fin de la séance le 6 juillet 2010 à 00 h 09

Cires lès Mello, le 12 juillet 2010

Le maire,

Alain GUÉRINET